

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB Desjardins Canada multifacteurs à volatilité contrôlée	13 février 2017	Québec
FNB Desjardins États-Unis multifacteurs à volatilité contrôlée		- Colombie-Britannique
FNB Desjardins Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs à volatilité contrôlée		- Alberta
FNB Desjardins Marchés émergents multifacteurs à volatilité contrôlée		- Saskatchewan
FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes		- Manitoba
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme		- Ontario
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans		- Nouveau-Brunswick
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans		- Nouvelle-Écosse
FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Globevest Capital Fonds d'options de vente couvertes (parts de séries A, AH, A3, A5, F, FH, F6H, I, IH, O et OH)	9 février 2017	Québec
Globevest Capital Fonds tactique d'options couvertes (parts de séries A, F et O)		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
American Hotel Income Properties REIT LP	10 février 2017	Colombie-Britannique
Brookfield Asset Management Inc.	10 février 2017	Ontario
Brookfield Finance Inc.	10 février 2017	Ontario
Brookfield Finance LLC	10 février 2017	Ontario
FINB d'actions américaines Franklin LibertyQT FINB d'actions internationales Franklin LibertyQT	13 février 2017	Ontario
FNB d'obligations de qualité de sociétés canadiennes Franklin Liberty FNB d'actions canadiennes à risque géré Franklin Liberty	10 février 2017	Ontario
Fonds à rendement cible Franklin	13 février 2017	Ontario
Fonds collectif indiciel canadien GPPMD Fonds collectif indiciel américain GPPMD Fonds collectif indiciel international GPPMD	10 février 2017	Ontario
Genesis Trust ^{MD} II	13 février 2017	Ontario
Trisura Group Ltd.	13 février 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Acasti Pharma Inc.	10 février 2017	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Manitoba - Ontario
Fairfax Africa Holdings Corporation	8 février 2017	Ontario
Fonds de revenu à court terme Clearpoint	13 février 2017	Ontario
Fonds international Mackenzie Cundill Fonds mondial lié à l'inflation Mackenzie Fonds international de dividendes Mackenzie	14 février 2017	Ontario
Kew Media Group Inc.	13 février 2017	Ontario
Questrade Russell US Midcap Growth Index ETF Hedged to CAD Questrade Russell US Midcap Value Index ETF Hedged to CAD Questrade Russell 1000 Equal Weight US Technology Index ETF Hedged to CAD Questrade Russell 1000 Equal Weight US Industrials Index ETF Hedged to CAD Questrade Russell 1000 Equal Weight US Health Care Index ETF Hedged to CAD Questrade Russell 1000 Equal Weight US Consumer Discretionary Index ETF Hedged to CAD	9 février 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales (parts de catégories A, AH, B, F et FH)	10 février 2017	Québec
Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales (parts de catégories A, B et F)		- Colombie-Britannique
Fiera Capital Fonds d'actions américaines (parts de catégories A, B et F)		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	7 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	7 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	7 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	7 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	7 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	7 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	8 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	8 février 2017	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	9 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	9 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	9 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 février 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 février 2017	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	8 février 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	8 février 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	8 février 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	8 février 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	9 février 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	9 février 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	9 février 2017	4 juillet 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	10 février 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	10 février 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	13 février 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	13 février 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	13 février 2017	4 juillet 2016
Brookfield Office Properties Inc.	10 février 2017	29 août 2016
Brookfield Renewable Partners L.P.	7 février 2017	12 mai 2015
Helius Medical Technologies, Inc.	9 février 2017	26 janvier 2017
La Banque de Nouvelle-Écosse	7 février 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	7 février 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	7 février 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	8 février 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	9 février 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	14 février 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	14 février 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	10 février 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	14 février 2017	13 juin 2016
Shaw Communications Inc.	14 février 2017	2 février 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
9580786 Canada Inc.	2016-12-01	66 000 \$
Activia Properties Inc.	2016-12-02	1 553 772 \$
AMC Entertainment Holdings, Inc.	2016-11-08	13 337 000 \$
Angus Manor Park A2A Capital Corp.	2016-12-06	144 100 \$
Banque de Montréal	2016-12-06	10 000 000 \$
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	2016-11-21	850 000 \$
Breathing Green Solutions Inc.	2016-11-30	600 000 \$
CF Industries, Inc.	2016-11-21	93 996 763 \$
DelShen Therapeutics Corp.	2016-12-02	9 250 001 \$
EP Energy LLC et Everest Acquisition Finance Inc.	2016-11-29	7 343 571 \$
Equiton Residential Income Fund Trust	2016-11-28	5 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Exploration Midland Inc.	2016-11-17 et 2016-11-24	1 597 778 \$
Fairmont Resources Inc.	2016-12-09	37 500 \$
Fundamental Applications Corp.	2016-11-29	168 610 \$
Highland Copper Company Inc.	2016-11-30	3 028 000 \$
Hubba Inc.	2016-11-30	18 968 390 \$
ICM (IX) Real Estate Trust	2016-11-17	1 655 744 \$
Imperial Capital Acquisition Fund VI (Canada), LP	2016-11-30	23 350 000 \$
Invictus MD Strategies Corp.	2016-12-01	12 000 543 \$
Kensington Private Equity Fund	2016-12-05	2 074 975 \$
Les propriétés Genius Itée	2015-12-30	349 550 \$
Les propriétés Genius Itée	2016-11-10	15 000 \$
LiveWell Foods Canada Inc.	2016-11-30	166 388 \$
Mines de la Vallée de l'Or Itée	2016-11-28	52 011 \$
NAPEC inc.	2016-11-24	8 300 000 \$
NationWide Self Storage Trust	2016-11-18	390 900 \$
Nutritional High International Inc.	2016-11-18 et 2016-11-24	4 346 627 \$
Platinex Inc.	2016-11-25	458 000 \$
Prestige Hospitality Opportunity Fund - I	2016-11-21	148 601 \$
PSP Capital Inc.	2016-11-22	999 870 000 \$
Rainmaker Entertainment Inc.	2016-11-16	11 000 160 \$
Ressources Explor Inc.	2016-11-29	240 000 \$
Ressources Explor Inc.	2016-12-09	140 250 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Ressources Nippon Dragon Inc.	2016-11-22	250 000 \$
Ressources X-Terra Inc.	2016-11-16	457 500 \$
RSI International Systems Inc.	2016-11-17	337 650 \$
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2016-11-10	16 822 282 \$
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2016-11-15	26 315 817 \$
Solutions Petal inc.	2016-11-25	1 901 151 \$
Trez Capital Yield Trust US	2016-10-03 au 2016-10-13	1 901 676 \$
True Leaf Medicine International Ltd.	2016-11-17	458 651 \$
UBS AG, Jersey Branch	2016-11-15 au 2016-11-23	2 899 882 \$
Victoria Gold Corp.	2016-11-17	4 716 999 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.